



République et canton de Genève

Commune de Collex-Bossy

Dans sa séance ordinaire du 28 avril 2026, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 10 mars 2026,

vu le rapport de la commission des finances

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 13 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Affichage le : 4 mai 2026

Délai référendaire le : 15 juin 2026

Rose-Marie Mota, Présidente du Conseil municipal

